

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 398 (Rect)

présenté par
M. Véran

ARTICLE 35

À la seconde phrase de l'alinéa 28, substituer aux mots :

« prévoit les dérogations qui justifient la saisine »

les mots :

« précise la liste des dispositions auxquelles il ne peut être dérogé qu'après avis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.